

RESPONSABILITÉ CIVILE, VOL ET INCENDIE
ORGANISATEURS DE MANIFESTATIONS DIVERSES DANS LES LOCAUX
DE LA COMMUNE DE DISON

La Commune de Dison a souscrit auprès d'Ethias, des polices d'assurance du type « abonnement » en faveur des occupants de ses locaux.

La souscription de ces polices d'abonnement vise à simplifier les démarches administratives en dispensant chaque occupant de la conclusion de contrats d'assurance pour les manifestations qu'il organise.

Il faut toutefois noter que les intéressés ne sont pas obligés de se conformer aux dispositions faisant l'objet de la présente, pour autant qu'ils soient en mesure de répondre, par le biais de leur assureur habituel, aux exigences de la Commune de Dison, en matière d'assurance des risques précités.

I. ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE (POLICE N° 45 053 736)

PORTÉE DE L'ASSURANCE

Cette police accorde les garanties suivantes:

1. la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisateur de manifestations (bals, soupers, expositions, etc.) dans lesdits locaux, à ses organes dans l'exercice de leur mandat, ainsi qu'à ses préposés et autres collaborateurs dans l'exercice de leur fonctions, du chef de dommages causés par un accident à des tiers;
2. la responsabilité civile aquilienne et/ou contractuelle pouvant incomber aux assurés précités, du chef des dommages matériels (excepté ceux résultant de l'eau, de l'incendie ou d'explosions) causés par un accident aux locaux occupés et leur contenu.

MONTANT DES GARANTIES ACCORDÉES

RESPONSABILITÉ CIVILE

DOMMAGES CORPORELS

La garantie est limitée à 2 478 935,25 EUR par sinistre en ce compris 1 859 201,44 EUR pour l'ensemble des sinistres causés par suite d'erreur ou de malfaçon dans la conception, la préparation, l'exécution ou la présentation de produits, marchandises ou objets livrés.

DOMMAGES MATÉRIELS

La garantie est limitée à 247 893,52 EUR par sinistre.

DOMMAGES AUX LOCAUX

La garantie est accordée jusqu'à concurrence de 12 394,68 EUR par sinistre.

II. ASSURANCE CONTRE LE VOL (POLICE N° 38 019 642)

MONTANT ASSURÉ

1 239,47 EUR sur le mobilier, matériel et marchandises au maximum par sinistre pour la responsabilité qui serait à charge de tous groupements du chef de vol du contenu appartenant à des tiers, commis à l'occasion de manifestations diverses (bals, soupers,...) dans les locaux communaux.

III. ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE, TEMPÊTE, GRÊLE, PRESSION DE LA NEIGE OU DE LA GLACE ET DÉGÂTS DES EAUX (POLICE N° 38 032 161)

MONTANT ASSURÉ

Risques locatifs et/ou d'occupants de bâtiments ou partie de bâtiment et de leur contenu : 495 787,05 EUR.

L'assurance est étendue en faveur des préposés, organes ou collaborateurs des bénéficiaires de l'assurance.

IV. MONTANT DE LA PRIME

A) POLICE D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE

Durée de l'occupation	Primes
Jusqu'à 1 jour	24,54 EUR
Jusqu'à 2 jours	32,23 EUR
Jusqu'à 4 jours	39,17 EUR
Jusqu'à 8 jours	46,60 EUR
Jusqu'à 31 jours	53,79 EUR
Jusqu'à 62 jours	61,23 EUR
Jusqu'à 6 mois	73,38 EUR
Jusqu'à 1 an	97,67 EUR

B) POLICE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE

Durée de l'occupation	Primes* charge comprise
Jusqu'à 1 jour	8,15 EUR
Jusqu'à 2 jours	10,64 EUR
Jusqu'à 4 jours	13,03 EUR
Jusqu'à 8 jours	15,52 EUR
Jusqu'à 31 jours	17,85 EUR
Jusqu'à 62 jours	19,31 EUR
Jusqu'à 6 mois	24,36 EUR
Jusqu'à 1 an	32,42 EUR

* Cotisation

REMARQUES

1. Par « durée d'occupation », il faut entendre le nombre de jours au cours desquels s'exerce l'activité de l'organisme occupant, compte non tenu des jours nécessaires à la préparation et à la remise en état des lieux occupés.
2. Si l'occupation des locaux a lieu pendant plusieurs jours non consécutifs, les jours d'occupation effective sont additionnés pour le calcul de la prime.
3. Lorsqu'un même particulier ou organisme occupe les locaux de différents bâtiments, il est redevable des primes pour chacun des bâtiments occupés.

V. PAIEMENT DE LA PRIME

Le responsable de l'organisme autorisé à occuper les locaux de la Commune de Dison doit verser le montant de la prime due, au plus tard, huit jours avant la période de l'occupation, directement au compte n° 091-0007844-16 d'Ethias Liège.

D'autre part, les renseignements suivants devront être communiqués à Ethias, avant l'occupation, au moyen du formulaire remis par le preneur d'assurance aux intéressés :

- la dénomination du groupement autorisé;
- la situation du bâtiment occupé;
- le nom, adresse et numéro de compte financier du responsable ou de l'organisateur;
- le genre de manifestation;
- la (les) date(s) de l'occupation ou, à défaut, le nombre maximum de journées d'occupation pour la période du/au;
- le montant de la prime payée et la date du versement.

Le responsable rappellera, sur la partie du bulletin de virement ou de versement destiné à Ethias, la date d'envoi du formulaire.

VOTRE CORRESPONDANT
BERNARD LOOP
Tél. 04 220 35 41
Fax 04 220 30 91



ETHIAS
SERVICE « COMPTABILITÉ »
Rue des Croisiers 24
B-4000 Liège

Police n°45 053 736, 38 019 642 et 38 032 161 - Occupation des bâtiments appartenant à la Commune de Dison

Nous vous informons que les activités décrites ci-après sont assurées dans le cadre de la police susmentionnée.

Dénomination du particulier, association, groupement autorisé à occuper les bâtiments:

Nom du responsable de l'organisation femme mariée ou veuve : nom de jeune fille

Adresse du responsable de l'organisation rue - avenue - boulevard - place - chaussée (biffer les mentions inutiles)

N° Bte Code postal Localité

Compte bancaire du responsable de l'organisation

Adresse du bâtiment occupé rue - avenue - boulevard - place - chaussée (biffer les mentions inutiles)

N° Bte Code postal Localité

Nature de la manifestation ou de l'activité organisée:

Date de l'occupation . .

ou

Nombre maximum d'occupation durant la période

du . . au . .

= jours (maximum 1 an)

Prime suivant police n°45 053 736, 38 019 642 et 38 032 161 : . EUR

Date de paiement . .

Le preneur d'assurance impose à l'organisateur de verser le montant de la prime relative à la manifestation ou 1ère organisation sur le compte bancaire n°091-0007844-16 d'Ethias-Liège en mentionnant le numéro de la police.

Fait à _____

le _____

Signature du demandeur,